



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2022
2. 7712 Débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal
 - Rapporteur : Monsieur Gilles Roth, Monsieur André Bauler
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
 - Décision sur le temps de parole

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Mme Nadine Gautier, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2022

La Commission des Finances et du Budget approuve le projet de procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2022.

2. 7712 Débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal

Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget, André Bauler (DP), prend la parole pour présenter brièvement le projet de rapport relatif au débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal. Le rapport a été envoyé aux membres de la Commission au préalable de la réunion.

Monsieur Bauler explique que le rapport est divisé en trois grandes catégories, à savoir l'imposition du revenu, l'imposition du capital et l'imposition de la consommation. Il s'agit d'un rapport administratif qui résume de façon objective les avis des organismes avec lesquels la Commission a eu une entrevue. Par ailleurs, il donne un aperçu statistique des recettes fiscales du pays sur la période 2016-2021.

Il tient ensuite à préciser que, depuis l'envoi du projet de rapport aux membres de la Commission, ce dernier a encore fait l'objet de deux modifications :

- Les recettes perçues au titre de l'impôt foncier (IFON) pour l'année 2019 ont été rectifiées : au lieu de 31,08 millions d'euros, les recettes se sont élevées à 38,08 millions d'euros (p. 39 du rapport écrit)¹.
- Dans la partie relative aux thèmes identifiés lors des travaux préparatifs, les termes « équité sociale » ont été substitués par « équité fiscale » (p. 55 du rapport écrit).

Monsieur Bauler tient encore à informer la Commission qu'il enverra son rapport oral à l'attention de la secrétaire de la commission en vue d'une revue factuelle.

La Commission décide de s'aligner à la décision de la Conférence des Présidents relative au choix du modèle 2 pour le temps de parole.

La Commission approuve le projet de rapport à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 8 juillet 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

¹ Il y a lieu de noter que ce changement influence également le total des recettes liées à l'imposition du capital pour l'année 2019.